

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 16 Juin 2022 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise « Institut Arabe des Chefs d'Entreprises » sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2021.
2. Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2021.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31/12/2021.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.i Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I Sidi Rezig, 2033, Megrine

La société Tunisie Profilés Aluminium TPR publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2021 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseils d'administration au titre de leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation du résultat 2021

Bénéfice 2021	19 448 009,784
Montant réinvesti exonéré affecté au compte Réserve à Régime Spécial	- 5 250 000,000
Résultat disponible	14 198 009,784
Résultat reportés	64 389 650,321

Montant de la réserve à régime spéciale devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (Distribuable en franchise de retenue à la source) (*)	3 500 000,000
Prime d'émission devenu disponible affecté en report à nouveau (*)	360 000,000
Bénéfice distribuable	82 447 660,105
Dividende à distribuer à partir de la réserve à régime spéciale devenue disponible affecté en report à nouveau suivant PV AGO du 03/06/2021 (soit 0,070 DT par action en franchise de retenue à la source)	3 500 000,000
Dividende à distribuer à partir de des résultats reportés (imposable à la retenue à la source (soit 0,230 DT par action))	11 500 000,000
Report à nouveau (dont 360 000 DT en franchise de retenue à la source)	67 447 660,105

(*) En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances 2014 et de l'article 47 de la loi de finances 2018, la retenue à la source de 10% sur la distribution de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurants au bilan de la société au 31.12.2013. Par conséquent, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution des dividendes de 0,070 DT/action par un prélèvement de 3 500 000 sur la réserve à régime spéciale (distribuable en franchise de retenue à la source) et 0,230 DT/action soit un montant de 11 500 000 DT sur les bénéfices distribuables avec retenue à la source.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Quatre-vingt Mille (80.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2021, à Trente Mille (30.000) Dinars, et charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à